

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 mai 2025

Affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon - Désignation d'un candidat administrateur au Conseil d'administration.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-34 § 2/1;
Considérant que la Commune est affiliée à l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon;

Revu sa délibération du 24 février 2025 décidant de désigner trois représentants communaux au sein de l'assemblée générale de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon, à savoir :

Pour la majorité :

- Madame Chloé EVRARD
- Madame Marie-José FRIX

Pour la minorité :

- Monsieur Jérôme COGELS

Considérant qu'il y a lieu de présenter un candidat administrateur pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon;

Considérant que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de mandats ou fonctions à pourvoir, une prise d'acte est suffisante;

Vu la candidature proposée pour cette désignation sur base des déclarations d'apparement et répondant ainsi à la clé de D'Hondt, à savoir :

- Madame Carole GHIOT, Bourgmestre.

PREND ACTE

de la désignation de Madame Carole GHIOT comme candidate administrateur au sein du Conseil d'Administration de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon.

Le mandat de cette candidate au Conseil d'Administration couvre la législature 2024-2030, sauf décision contraire du Conseil communal.

La présente délibération sera transmise à l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon.